

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
18/06/2026
Date d'affichage
30/06/2026
Nombre de conseillers :
En exercice.....23
Présents.....20
Votants.....23
Réf : 2026-070
Objet : Décision modificative n°1 du budget communal
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/06/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/06/2026
Le Maire, A. MOMON

Le trente juin deux mille vingt-six à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Michael GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Tom MAHÉ, Brigitte GOUYON, Tiffany MINO, Geneviève DARGNAT, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Patrice SAINTON, Baptiste TOINOT, Gwenaële ALBERTELLI, Hermann TYNDAL et Josiane PACHOLSKI formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Laetitia GUISTEL pouvoir à Régine BRAUN
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
Pascale PALARD pouvoir à Valérie BOCQUEL

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2026-070- Décision modificative n°1 du budget communal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°2026-010 approuvant le Budget Primitif 2026 ;

Considérant que la commune a bénéficié de plusieurs dons à titre gratuit, listés ci-dessous, pour une valeur totale de 221 884,85 € :

- Don de mobilier urbain valeur 53 425,00 € (Conseil municipal du 25/09/2025)
- Don d'une scène mobile valeur 25 459,85 € (Conseil municipal du 21/01/2026)
- Don de parcelle (bien sans maître) valeur 143 000,00 € (Conseil municipal du 14/12/2023)

Considérant que les crédits nécessaires à l'intégration comptable de ces biens dans l'actif communal n'avaient pas été prévus lors de l'élaboration du budget primitif 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à une décision modificative afin d'inscrire les crédits correspondants en section d'investissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2026 comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
041	10251	Don de mobilier urbain	53 425,00 €
041	10251	Don d'une scène mobile	25 459,85 €
041	1328	Parcelle bien sans maître	143 000,00 €
TOTAL RECETTES			221 884,85 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
041	2152	Intégration du mobilier urbain	53 425,00 €
041	2188	Intégration d'une scène mobile	25 459,85 €
041	2111	Intégration d'une parcelle sans maître	143 000,00 €
TOTAL DÉPENSES			221 884,85 €

La présente décision modificative permet l'intégration dans l'actif communal de biens reçus à titre gratuit pour une valeur totale de 221 884,85 €.

Le budget demeure équilibré en section d'investissement.

Le Maire est autorisé à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30/06/2026

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

